



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 MARS 2026

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 3 mars 2026 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Nathalie DUBOIS, Léa DUMOND, Albert LAURENT, Laure-Hélène MASSON, Claude MONEGER, Alain PARIS, Jérôme TADEUSZAK, Jean-Jacques VAILLANT, Jean-François VERLHAC et Séverine VIGIER. Était excusé : Jean-François LAFAURIE qui a donné procuration à Sébastien CHABENAT. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	14	

Appel des élus et vérification du quorum : 14 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Point budget :
 - o Vote du compte financier unique 2025
 - o Affectation des résultats 2025 pour le budget principal de la commune
 - o Demande de parrainage « Défi robot de la Corrèze 2026 » Collège de Beynat
 - o Demande de subvention CD19 sécurisation route des Joinesses suite à un éboulement
- Questions diverses :
 - o L'arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal
 - o Le programme Coprod route de Noailhac
 - o Marché communal

Déroulé de la séance :

Délibération : Vote du compte financier unique 2025 – **Adopté à l'unanimité des membres 14 voix (Le Maire est sorti et n'a pas pris part au vote)**

Monsieur Alain VAUZOUR, premier adjoint présente le dossier du compte financier unique. Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la présentation du compte financier unique de la commune pour l'année 2025, retraçant l'ensemble des écritures passées dans l'année.

Délibération : Affectation des résultats 2025 pour le budget principal de la commune – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats tels que présentés :

- 131 767.75€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 54 553.58€ reporter en excédent de fonctionnement.

Délibération : Demande de parrainage « défi robot de la Corrèze 2026 » Collège de Beynat – **Adopté à l'unanimité des membres 14 voix**

Séverine VIGIER n'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 25€ par élève domicilié à Lanteuil qui participe au défi robot du collège de Beynat en 2026, soit 75€ au total.

Délibération : Demande de subvention CD19 sécurisation route des Joinesses suite à un éboulement – **Adopté à l'unanimité des membres 15 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention au conseil départemental de Corrèze au titre des amendes de polices pour un montant de 9 884€.

Point : Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- De l'arrêt du PLUi par la communauté de communes de Midi Corrèzien en conseil communautaire le 26 février 2026 soumis pour avis au conseil municipal,
- Du démarrage de l'opération Coprod pour la création de 15 logements route de Noailhac,
- Du passage à un rythme mensuel du marché local temporairement, le temps de retravailler le projet.

Fin de séance :

La séance est levée à 20h05.

Le Maire,
Christian DERACHINOIS

Secrétaire de séance
Sébastien CHABENAT

